Image not found or type unknown

DROIT D UN PROPRIETAIRE DE POSSEDER LES CLES DE SON LOCATAIRE

Par **patricia 14**, le **18/04/2015** à **10:49**

BONJOUR

MON PROPRIETAIRE A T IL LE DROIT D AVOIR EN SA POSSESSION UNE ET MEME PLUSIEURS CLES DE MON APPARTEMENT ???
SUR LE BAIL IL EST INDIQUE QU IL M AVAIT DONNE DEUX CLES
OR JE ME SUIS RENDU COMPTE MALENCONTREUSEMENT QU IL EN AVAIT UNE AUTRE;PRIS SUR LE FAIT IL ME L A DONNEE !!!AUJOURD HUI IL ME LA RECLAME !!!!EN A T IL LE DROIT ???
MERCI BEAUCOUP POUR VOS REPONSES
MME MEGUENNI

Par **janus2fr**, le **18/04/2015** à **10:53**

Bonjour,
Tout d'abord, merci de ne pas écrire en majuscules, sur un forum, cela signifie que l'on crie !
Ensuite pour votre question, rien n'interdit à un bailleur de conserver un jeu de clés du logement qu'il loue. En revanche, il ne peut pas s'en servir pour entrer dans le logement sans y avoir été invité par le locataire, ce serait un délit de violation de domicile sévèrement puni (amende et prison).
De plus, le locataire a parfaitement le droit de changer les serrures du logement s'il veut s'assurer qu'aucun jeu de clés n'existe ailleurs, car il n'y a pas que le bailleur qui peut avoir des clés, les anciens locataires peuvent en avoir conservé des doubles.

Par **jacques22**, le **20/04/2015** à **15:20**

Bonjour,
Non seulement mes propriétaires, mais memes les gardiens de mes propriétés, ont toujours eu le double de mes clès et apparemment s'en servent sans mon autorisation!
Bonne journée.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés